



**PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023 A 20 H 30**

PRESENTS :

M. Franck CALAS, Maire

MM. Didier REY, Jocelyne ROLLET Adjointes

Eric DE CLAVIERE, Marie-Laure KNEPERT, Frédéric MARTINEZ, Christophe POULAIN, Alexandre QUILLIEN, Camille THÊTE, Thomas VANNIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS : Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à Franck CALAS), Philippe MABRU (pouvoir à Didier REY), Magali ROBERT (pouvoir à Camille THÊTE)

Monsieur le Maire, Franck CALAS ouvre la séance à 20h45.

Secrétaire de séance : Thomas VANNIER

Avant de valider le procès-verbal du 21/09/2023 il est demandé de procéder à la rectification suivante : le nom de Frédéric MARTINEZ apparaissait dans les présents et les absents or il n'était pas présent. Après modification le procès-verbal du 21/09/2023 celui-ci est validé.

Puis, selon l'ordre du jour :

1 – Décision modificative n°3 (délibération n°2023-10-01)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications d'écritures comptables sont nécessaires :

Fonctionnement dépenses :

60621 – Combustibles	+ 1 000.00 €
615231 – Voiries	+ 2 000.00 €
626 – Frais postaux et frais de télécommunications	- 3 000.00 €

Investissement dépenses :

2135 – Instal. Génér., agencements, aménagements des constr.	- 1 700.00 €
202 op 122 (révision du PLU)	- 100.00 €
2152 – Installations de voirie	+ 1 800.00 €

OÙ CE QUI PRECEDE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- **ACCEPTÉ** les écritures énoncées ci-dessus.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2 Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme ACTEE2 – AMI SEQUOIA pour le financement des actions (délibération n°2023-10-02)

Vu la convention de partenariat signée le 18 janvier 2022 dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme entre la FNCCR, le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de

l'Ain (SIEA) et les EPCI de l'Ain, lauréats de l'AMI SEQUOIA, et son avenant n°1 signé le 14 octobre 2022,

Vu la délibération n°2022-05-01 du conseil municipal du 19/05/2022 d'adhésion au service économe de flux du SIEA pour une durée de deux ans à compter du 20/05/2022.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif du programme ACTEE 2 est de mettre à disposition et financer les coûts organisationnels (études énergétiques, économies de flux, outils de suivi de consommation énergétique et maîtrise d'œuvre) dans le cadre de projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Il indique que comme stipulé dans l'article 4 de la convention de partenariat signée entre la FNCCR, le SIEA et les EPCI de l'Ain, les fonds alloués sont versés aux services financiers du SIEA, coordinateur du groupement et celui-ci fera son affaire de rétribuer les sommes dues aux autres bénéficiaires, conformément à ses missions définies à l'article 3.2.1 de la convention.

Afin d'assurer la répartition et la redistribution des fonds alloués par la FNCCR, il est proposé de signer une convention de partenariat entre la communauté de communes, les communes de Chaleins, Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux et le Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères Veyle Saône.

OUÏ CE QUI PRECEDE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre, les communes de Chaleins, Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux et le Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères Veyle Saône dans le cadre du versement des fonds relatifs à la mise en œuvre du programme CEE ACTEE 2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique ».
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer ladite convention.
- **AUTORISE** la commune de Mogneneins à percevoir les fonds alloués dont les montants sont précisés à l'article 3 « Coûts et financements répartis par axe ».

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3 Convention de travaux pour deux restaurations de mares sur des terrains communaux boisés avec le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (délibération n°2023-10-03)

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué la restauration de deux mares sur la commune.

Afin de pouvoir commencer les travaux et le plan de gestion le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône nous a fait parvenir une convention qui fixe les modalités d'intervention du syndicat sur les mares, les devoirs, les engagements et responsabilités de chacun ainsi que les conditions et obligations d'entretien ultérieur.

La convention est établie pour une durée de 15 ans à compter de la date de signature. Les mares devront être conservées au minimum pendant cette durée.

OUÏ CE QUI PRECEDE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de travaux pour la restauration de deux mares.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer ladite convention.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document en lien avec cette convention.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4 Vente de foin (délibération n°2023-10-04)

Considérant que les adjudications des parcelles de foin ont intérêt à mettre celles-ci en valeur, en faisant, s'il le juge nécessaire, un apport d'engrais, le Conseil Municipal DECIDE que :

Le moment est venu de fixer la date de la vente de foin du Paqui et d'arrêter la mise à prix de chacune des parcelles dont il se compose.

Cette vente aura lieu le samedi 9 décembre 2023 à 9h30 en Mairie de MOGNENEINS.

Il s'agit de 4 lots situés au Paqui

- Mise à prix de chaque parcelle : 180 €
- Enchère minimum : 10 €

La commission composée de MM. Jean-Pierre CHAMPION et Didier REY assistera M. le Maire dans cette adjudication.

Dans le cas où les parcelles ne trouveraient pas preneur, la commission aura le pouvoir de prendre, sur le champ, toutes décisions utiles et baisser les mises à prix si elle le juge convenable. Les foins devront être fauchés avant le 4 juillet 2024.

M. Le Maire est habilité par le Conseil Municipal pour dresser le cahier des charges qui sera transmis à M. le Préfet avec la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire

OUI CE QUI PRECEDE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la vente aux enchères des parcelles de foin.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document en lien avec cette convention.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Rapport des commissions

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION excusé.

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU étant excusé c'est M. Frédéric MARTINEZ qui est chargé de nous informer que :

- La commission s'est réunie le 12 octobre dernier afin d'organiser de la fête de la courge qui se déroulera le 31 octobre à partir de 18 h dans la cour de la bibliothèque. Cette année deux catégories : les 3 – 10 ans et les 11 ans et plus. Boissons et bonbons offerts par la commune.

Frédéric MARTINEZ : Est-il possible de mettre des lumières orange à cette occasion

Franck CALAS : Oui bien sûr.

- Le spectacle « Mais qui ? » A mangé les fleurs de Barnabé... présenté par la troupe LéZarts vivants se déroulera le 21 octobre à 10h à la salle polyvalente. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue du spectacle.
- Un courrier électronique a été envoyé à l'ensemble des associations pour les informer qu'une réunion est programmée le 17/11 à 19h30 à la salle polyvalente afin de mettre en place le planning des manifestations 2024.
- A également été évoqué l'organisation de la remise des prix « Jeunes lecteurs » prévue le 18 novembre de 10h à 12h.

Frédéric MARTINEZ : Serait-il possible d'accueillir, courant 2024, une troupe de théâtre pour une représentation ?

Franck CALAS : Oui mais il faut que l'on ait toutes les informations nécessaires pour l'élaboration du budget 2024.

- La bibliothèque sera fermée du lundi 30 octobre au samedi 4 novembre inclus.

Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET nous informe que :

- Sa commission se réunira demain soir pour traiter les dossiers d'urbanisme et honorer un rendez-vous de présentation d'un projet de permis de construire.
- La société de Chasse demande s'il serait possible d'organiser la journée nettoyage de la commune le 16 mars 2024 car cela coïnciderait avec l'opération nationale « J'AIME LA NATURE PROPRE ».
- Le marché estival s'est achevé fin septembre. Il est remplacé par le camion à pizzas « Pain de Gône » qui s'installera tous les mardis soir.

Commentaires :

Camille THÊTE : Cela permet de maintenir les habitudes de la population étant donné qu'il est installé au même endroit que le marché et est présent tous les mardis soir. En ce qui concerne le marché estival qui sera reconduit l'année prochaine, nous essayons de trouver des exposants qui viendraient de façon permanente et non de façon occasionnelle comme cette année.

- Les cours de l'association Dyna'Gym ont repris et comptent une petite vingtaine de personnes.

Gestion du Territoire

Didier Rey informe les membres du Conseil que :

- Sa commission devrait se réunir très prochainement.
- La quasi-totalité des lots de bois a été vendue. Il reste quatre lots à vendre.
- Les travaux de réparation du réseau des eaux pluviales à Port de Mûre ont été réalisés.
- Les radars pédagogiques seront installés après validation de leurs emplacements auprès de la Direction des Routes. Un devis sera demandé pour leur installation.
- Il se rendra au cimetière de Saint Didier sur Chalaronne pour voir si l'enherbage a donné de bon résultat et est pérenne dans le temps.
- Une rencontre est prévue semaine prochaine avec les agriculteurs pour faire un point sur l'entretien des fossés.
- Le lave-vaisselle du Cheval Blanc est cassé. Un devis a été demandé à une société spécialisée dans le domaine de la soudure inox.
- La nacelle a été réservée pour le 5 décembre prochain afin de pouvoir effectuer l'installation des décorations de Noël.
- Nous sommes dans l'impossibilité de récupérer un presseur (qui nous avait été gracieusement offert par un habitant de la commune) du fait de son volume et de son poids.
- Le nettoyage des branchages tombés suite à la tempête du mois dernier est en cours.
- Une autorisation a été donnée pour l'abattage d'un chêne classé. En très mauvais état il devient dangereux de le conserver.
- Une réunion concernant les travaux de l'espace coworking s'est tenue lundi matin. Les travaux ont commencé dès le lendemain.
- Un devis a été demandé pour obtenir le consuel du compteur électrique du Pigeonnier

V/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe que le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (collectif et non collectif) 2022 sont disponibles au secrétariat.

Il indique également que la manifestation « Octobre Rose » organisée par Cap Culture et Loisirs a été une réussite. Merci à l'association qui nous a permis d'accueillir Miss Rhône-Alpes. Suite à un entretien avec la coordinatrice régionale du dépistage des cancers, la commune s'associera à la campagne Mars Bleu (cancer colorectal).

Camille THÊTE nous informe qu'elle s'est rendue, avec la secrétaire de Mairie, à une réunion organisée par le service Ads de la Communauté de communes. Celle-ci avait pour objet la présentation du bilan 2022 ainsi qu'un rappel des procédures de transmission des dossiers d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 21 h 35.

Le Secrétaire de Séance
Thomas VANNIER



Le Maire,
Franck CALAS



